



culture 21

Agenda 21 de la culture

La culture : de facteur
de développement à
pilier de la durabilité

EDUARD MIRALLES



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



23 avril 2014

La Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) est une plateforme de villes, d'organisations et de réseaux qui resserrent la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Elle utilise l'Agenda 21 de la culture comme document fondateur. Elle favorise les échanges d'expériences et améliore l'apprentissage mutuel. Elle véhicule les messages des villes et des gouvernements locaux sur les enjeux culturels mondiaux. La Commission Culture est présidée par Lille-Métropole, coprésidée par Buenos Aires, Montréal et Mexico ; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes.

Cet article a été commandé dans le cadre de la révision de l'Agenda 21 de la culture (2013-2015) et contribue également aux travaux de la Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux sur l'agenda de développement post-2015 vers Habitat III (2016).

Cet article est publié dans le site web www.nouvel.agenda21culture.net et disponible en français, anglais et espagnol. L'article peut être reproduit gratuitement, à la condition expresse de citer comme source « Agenda 21 de la culture – la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ». L'auteur est le responsable du choix et de la présentation des faits exposés dans ce texte ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de CGLU et n'entraînent aucun engagement de sa part.

La culture : de facteur de développement à pilier de la durabilité

EDUARD MIRALLES

Président d'Interarts, fondation spécialisée dans la coopération culturelle internationale et Conseiller des Relations Culturelles de la Diputació de Barcelone (Conseil provincial de Barcelone), où il a dirigé le Centre des études et ressources culturelles et la biennale « Interacció » de politiques et gestion culturelles. Collabore en tant que consultant pour la culture, la coopération et le développement avec des organismes tels que FEMP, AECID, OEI ou l'UNESCO. A été le premier vice-président d'ENCATC, réseau européen de centres de formation des responsables culturels et fondateur de l'INTERLOCAL, réseau ibéro-américain des villes pour la culture. Fait partie du Comité exécutif du réseau espagnol de la Fondation Anna Lindh.

Notes pour la généalogie de la durabilité


Nous résidons, en tant qu'espèce humaine, à l'intersection de deux sphères ou systèmes en contact : la sphère de la nature et la sphère de la culture. Dans le cas de la première, nous n'en sommes qu'un effet, mais nous sommes fondamentalement une cause de la seconde. Si l'action humaine sur la nature obéit de plus en plus à une logique « culturelle » - l'environnementalisme, en ce sens, n'est que la conséquence d'un regard culturel sur la nature - l'importance croissante de la culture comme second habitat ou environnement primordial de l'humanité oblige à la penser depuis des perspectives toujours plus systémiques et écologiques.

Nous résidons, en tant qu'espèce humaine, à l'intersection de deux sphères ou systèmes en contact : la sphère de la nature et la sphère de la culture

La relation de notre espèce avec ces deux sphères a été différente et changeante, tout au long de l'histoire. Dans le domaine de la nature, nous avons été, durant des millénaires, des chasseurs et de cueilleurs. Nous avons commencé à développer une relation de domination sur la terre il y a à peine 5 000 ans, à travers son exploitation au moyen du travail, en la concevant comme source de richesses cumulables sous forme d'excédents, et l'espèce humaine s'est alors convertie en espèce sédentaire. Il y a tout juste 500 ans, nous avons découvert dans notre relation à la nature comment substituer le travail par le capital, capital qui, au cours des 250 dernières années, au moyen de machines fonctionnant par énergie, nous permet un accroissement des plus-values. Enfin, c'est au cours des 50 dernières années que le différentiel dans la production de richesses se déplace vers la connaissance, le combustible et les matières premières de caractère non naturel sinon culturel, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité.¹

¹ Voir BREY, A., INNERARITY y G. MAYOS, G. (2009), *La sociedad de la ignorancia y otros ensayos*, Barcelone, Zero Factory, 2009.

Notre relation en tant qu'espèce avec la seconde sphère, celle de la culture, est également significative. Au-delà de la dichotomie classique - dans un certain sens discutable et surmontable - entre la culture conçue au sens anthropologique comme formes de vie et de pensée et la culture conçue au sens sociologique comme pratique artistique ; pour les siècles des siècles, la culture est restée en marge des logiques relatives premièrement à la production et à l'accumulation des richesses et ensuite aux approches liées au progrès et au développement. Ce n'est que jusqu'à l'avancée irrésistible des industries culturelles - l'industrie éditoriale et, plus tard, les industries phonographique et cinématographique - qu'au fil de ce que les penseurs de l'école de Francfort (Benjamin, Adorno, Habermas) ont appelé la « perte de l'aura » de l'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité mécanique et l'inconvénient relatif des arts du spectacle « vivant » en ce qui concerne leur impossibilité de substituer force de travail au capital face à l'industrie culturelle² naissante, quand ce que l'on connaît aujourd'hui comme « économie de la culture » commence à acquérir progressivement ses lettres de noblesse.



La culture génère des plus-values capitalisables au nom du développement économique, urbain et social ; mais sans les bénéfices de ce développement, elles ne sont pas réinvesties en rétroalimentant le sous-système du culturel, le cercle vertueux se convertit alors en cercle vicieux et le développement devient non durable

La lente reconnaissance de la culture en termes économiques constitue un processus parallèle à l'établissement de relations d'intensité progressive entre la culture et les notions de progrès, développement et durabilité (citées selon l'ordre rigoureux d'apparition sur la scène publique). Un processus qui débute vers la moitié du XX^{ème} siècle et qui est constitué d'événements clés comme la conférence « Mondiacult » inter-gouvernementale sur les politiques culturelles (convoquée par l'UNESCO et célébrée à Mexico en 1982), première grande réunion mondiale sur la culture où sont explicitées de manière officielle et pour la première fois des notions telles que « la dimension culturelle du développement » ou la nécessité d'une « démocratie culturelle » (dans la déclaration finale de « Mondiacult »³ on retrouve les échos de Mai 68 et le mal-être des pays non alignés face aux rigueurs de la guerre froide) ; événements clés comme la déclaration de la part de l'UNESCO de la période 1988-1997 comme « Décennie mondiale du développement culturel », qui culmine avec la publication du rapport final « Notre diversité créatrice »⁴, connu également sous le nom de son coordinateur, le diplomate péruvien Javier Pérez de Cuéllar, et enfin autre événement clé : la célébration en 1998 à Stockholm de la nouvelle Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, dont le résultat final est un Plan d'action pour la culture et le développement⁵, toujours en vigueur à bien des égards.

² Voir le travail déjà considéré comme classique de 1966 de W.Baumol et W.Bowen *Performing Arts, The Economic Dilemma*, que l'on a l'habitude de considérer comme le fondement d'une nouvelle discipline, l'économie de la culture.

³ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0005/000525/052505sb.pdf> (en espagnol)

⁴ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001016/101651e.pdf> (en anglais), <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001055/105586fo.pdf> (version condensée en français)

⁵ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001139/113935eo.pdf> (en anglais)

Bien que nous devons reconnaître que l'impact de « Mondiacult », « Notre diversité créatrice » ou l'« Agenda de Stockholm » est plus lié, sur trente ou quinze ans, aux formulations théoriques relatives à la culture plutôt qu'à la formulation de politiques culturelles à l'échelle nationale, régionale ou locale beaucoup plus orientées vers la transformation sociale, urbaine et économique, il est vrai qu'à partir de ces événements, on consacre une conception déterminée de la culture conçue comme catalyseur ou comme facteur susceptible de contribuer au développement des territoires qui sera toujours plus important au cours des années à venir. En effet, il est possible d'établir un certain parallèle entre la dématérialisation de l'économie, toujours plus autonome, voire même extérieure, en ce qui concerne les modes de production de type classique et d'origine industrielle, la croissante centralisation de l'information, les connaissances et la culture dans les processus économiques (jusqu'au point où la « marque », comme la signature, ne sont plus un périphérique en termes de valeur économique, mais un composant central de la production des richesses) et cette idée qui considère la culture comme une « baguette magique » susceptible de provoquer d'énormes plus-values susceptibles à leur tour d'avoir une incidence sur le développement⁶. Un usage qui, dans son intense répétition, et en l'absence de respect d'une logique culturelle spécifique, crée le risque de finir par se convertir en un abus qui, en fin de compte, remet en cause la possibilité d'un cercle vertueux : la culture génère des plus-values capitalisables au nom du développement économique, urbain et social ; mais sans les bénéfices de ce développement, elles ne sont pas réinvesties en réalimentant le sous-système du culturel, le cercle vertueux se convertit alors en cercle vicieux et le développement devient non durable.

Sans doute l'un des grands défis de l'humanité du XXI^{ème} siècle sera la création de cette nouvelle conscience et un plus grand respect envers la seconde sphère de son existence : la sphère du culturel

Il est évident que la culture, convertie en matière première et combustible primordial pour la nouvelle économie, se comporte différemment des ressources de base, d'origine naturelle et qui étaient nécessaires à la révolution industrielle. Face à ce qui se passe avec le charbon, le pétrole ou l'acier, l'imagination ne s'épuise pas, même si elle est exploitée à l'extrême, bien au contraire. Mais de la même façon que, vers la moitié du XX^{ème} siècle, l'exploitation à outrance des ressources naturelles au cours des cent dernières années, avec l'apparition de problèmes mondiaux comme la pollution tout d'abord puis le réchauffement global ou le trou dans la couche d'ozone par la suite, ont fait surgir une nouvelle conscience face à l'épuisement des ressources naturelles et la nécessité pour l'espèce humaine d'un respect plus important dans sa relation à l'environnement et à son milieu, sans doute l'un des grands défis de l'humanité du XXI^{ème} siècle sera la création de cette nouvelle conscience et un plus grand respect envers la seconde sphère de son existence : la sphère du culturel. Faut de quoi, l'emploi répété de la culture comme limitée, en faisant abstraction de toute logique propre au culturel, peut finir par être un facteur décisif dans le mauvais développement. D'une certaine façon, cette idée constitue la base de mouvements comme celui à l'origine de l'Agenda 21 de la culture.

⁶ Voir George Yúdice, *El recurso de la cultura: Usos de la cultura en la era global*, Gedisa, Barcelone, 2003.

En conséquence, avec le changement de siècle et de millénaire, les politiques pour la culture ont intégré d'autres contextes de référence et d'autres logiques : d'une conception de la culture comme facteur de développement, elles ont évolué vers la prise en compte d'une nécessité de prêter attention également au développement culturel, d'où émerge peu à peu la question de la durabilité⁷. Un terme qui, entre autres choses, met l'accent sur l'interdépendance entre les systèmes humains, naturels et culturels⁸, intègre la notion de futur et nous oblige à manifester notre engagement envers les générations à venir, également du point de vue de la culture. Au cours des dernières années, ce nouveau contexte fait l'objet de diverses déclinaisons qui se complètent :

- Approche depuis une perspective de la diversité. Le débat sur la nécessité d'avancer vers une « exception culturelle » nécessaire qui ôte de la culture la logique inexorable des échanges commerciaux dans un contexte de globalisation avancée commence à se faire remarquer par l'opinion publique internationale depuis la fin des années 90. Bien qu'étant la cause fondamentale des pays de la francophonie, la question de la diversité se globalise à travers l'UNESCO et devient le noyau de la Déclaration sur la diversité culturelle (approuvée en 2001) et ensuite de la Convention sur la diversité culturelle dans les échanges artistiques et culturels (approuvée par l'UNESCO en 2005)⁹. Les biens et services culturels possèdent une double nature, sociale et économique, ce qui les empêche de n'être considérés que comme des marchandises. La Convention, approuvée par une large majorité au sein de l'UNESCO et souscrite aujourd'hui par plus de cent états dans le monde, est un texte normatif visant à freiner la prolifération irrésistible des produits culturels, majoritairement médiatiques, des cultures hégémoniques à cheval sur les traités de libre commerce à caractère bi ou multilatéral, en plus d'établir des directives fondamentales pour des sujets comme la mobilité artistique ou la coopération culturelle.
- Approche depuis l'optique des trois sous-systèmes normatifs : la loi, la morale et la culture. Bogotá, une ville qui a été l'une des plus violentes du monde, a mis en place certains essais remarquables liés à l'utilisation de la culture dans les processus de pacification sociale et l'éradication de la violence. Le philosophe d'origine lituanienne Antanas Mockus, maire de Bogotá, a développé à deux occasions un programme de « culture citoyenne » qui, pour résumer, se base sur l'articulation de trois systèmes qui régulent l'interaction sociale de la société civile : la loi, la morale et la culture. Sans la culture, la loi et la morale, il est impossible d'obtenir de résultat. Tuer est interdit, et tuer est également un péché. Mais sans l'engagement collectif, qui est culturel, en faveur de la vie et de la non-violence, la baisse de la mortalité n'atteint pas un niveau acceptable¹⁰.
- Enfin, approche depuis la logique de la durabilité proprement dite. Ici, l'exemple le plus probant est sans aucun doute celui de la culture conçue comme le quatrième pilier de la durabilité, comme elle est envisagée dans le cadre de l'Agenda 21 de la culture. Selon l'australien Jon Hawkes, à l'origine de l'idée du quatrième pilier, le paradigme traditionnel de la durabilité se base sur un triangle : social, économique et environnemental, domaines de l'action politique qui sont apparus successivement au cours des 150 dernières années. Mais actuellement, il s'agit d'un modèle incomplet car la culture n'est plus seulement un catalyseur pour le développement des trois piliers traditionnels, elle constitue également un nouveau pilier (le quatrième) qui complète et donne plus de sens au paradigme : sans le développement culturel, le développement n'est pas durable ou il est incomplet¹¹.

⁷ Tout au long de ce texte, nous choisissons explicitement d'utiliser le terme de « durabilité » plutôt que de « soutenabilité », autre option possible, selon le rapport Brundtland : Notre avenir à tous (1987).

⁸ Voir l'article de Amareswar Galla : *Comment localiser la culture dans le développement durable*, publié dans le rapport *Culture, gouvernements locaux et objectifs du millénaire pour le développement*, CGLU, Barcelone.

⁹ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/diversity-of-cultural-expressions/the-convention/convention-text/>

¹⁰ Voir <http://www.iadb.org/wmsfiles/products/publications/documents/362225.pdf> (en espagnol)

¹¹ Voir [http://www.culturaldevelopment.net.au/community/Downloads/HawkesJon\(2001\)TheFourthPillarOfSustainability.pdf](http://www.culturaldevelopment.net.au/community/Downloads/HawkesJon(2001)TheFourthPillarOfSustainability.pdf) (en anglais)

Le dialogue entre culture et durabilité s'établit à différents niveaux et est soumis à des lectures diverses

Le dialogue entre culture et durabilité s'établit à différents niveaux et est soumis à des lectures diverses. Une première lecture, probablement la plus réductrice, tend à **comparer la durabilité culturelle à la viabilité économique** (un projet est durable s'il est capable de se financer). Il est important de considérer, en second lieu, ce que l'on peut appeler l'**impact environnemental de l'action culturelle** ; tout événement artistique peut être mesuré ou évalué selon l'impact qu'il provoque, consommation de ressources, empreinte carbone, etc. La troisième lecture concerne **la considération de la pensée écologique comme faisant partie de la culture**. Enfin, la quatrième relation, peut-être la plus profonde, part de **la considération de la culture comme un écosystème**, et envisage sa relation, en termes de durabilité, avec l'écosystème naturel et avec elle-même.

Si nous nous accordons à dire que la culture est plus qu'un simple catalyseur des processus de développement, et que la conception du développement en termes de durabilité implique de considérer la culture comme un de ses piliers fondamentaux (avec le développement environnemental, le développement social et le développement productif), nous envisagerons alors très vite la relation de la culture avec les agendas de développement existants, à l'échelle mondiale¹². Cette relation, basée sur le principe d'interdépendance entre les écosystèmes humains et naturels¹³, est passée totalement inaperçue lors de l'élaboration de l'Agenda du développement durable (Rio de Janeiro, 1992), où on ne fait que référence à la culture des peuples indigènes, tout comme par la suite avec « Rio+10 », conférence célébrée à Johannesburg en 2002, où a eu lieu une table ronde sur la biodiversité *versus* la diversité culturelle avec la participation de la France, du Mozambique et de l'UNESCO. En parallèle, le processus de définition à partir de l'an 2000 de certains Objectifs du millénaire pour le développement de la part de tous les organismes du système des Nations-Unies et une bonne partie des pays membres, ne prend pas non plus en considération la culture avec l'importance qui lui est due ; circonstance par la suite rectifiée car à la fin de 2010, au cours du processus de constitution d'un Fonds pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, grâce en grande partie à l'apport de la coopération espagnole, un *volet thématique* est établi sur « Culture et développement », dont le but est de financer des projets qui soient capables de démontrer comment le patrimoine et la créativité peuvent contribuer à la réalisation des OMD. Cette initiative, dotée de 96 millions de dollars, a permis d'implanter en 4 ans 18 programmes avec plus de 8 millions de bénéficiaires et l'implication *transversale* de 12 agences du système des Nations-Unies. Il est important de citer également, à propos de la conférence « Rio+20 », célébrée au Brésil en 2012, la tenue d'un séminaire « Culture et développement », qui a compté, parmi d'autres apports importants, avec la contribution de la Commission culturelle de CGLU.

En ce qui concerne la position de l'UNESCO, il faut souligner l'importance de la Conférence « La Culture : clé du développement durable », célébrée à Hangzhou (Chine) au cours du mois de juin 2013. Il s'agit de la troisième grande réunion intergouvernementale dans l'histoire de l'UNESCO, après Mexico en 1982 et Stockholm en 1998. Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, a souligné au cours de la présentation de la déclaration finale que : « la culture est justement ce qui rend possible la durabilité, dans la mesure où elle constitue une des principales sources de force, valeurs, cohésion sociale, estime de soi et participation », en réclamant lors du processus de révision des Objectifs du millénaire pour le développement, qui doit culminer l'année prochaine en 2015, que la culture occupe la place qu'elle mérite.

¹²Voir, à cet égard, les travaux de David Throsby, *Culture, Economics and Sustainability* dans le Journal of Cultural Economics (2005) et *La Place de la culture dans le développement durable : réflexions sur la future mise en œuvre de l'article 13*, UNESCO (2008).

¹³Voir l'article précédemment cité du Dr. Amarnath Swamy.

Pour conclure, il convient d'indiquer que dans ce dialogue à échelle mondiale entre la durabilité et la culture, sans doute sinueux et complexe, l'alliance de CGLU et donc de l'Agenda 21 de la culture, avec trois autres organisations internationales, à savoir : l'IFACCA (Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles), la Fédération internationale de coalitions pour la diversité culturelle et la CAE (Culture Action Europe, grand « réseau des réseaux » à échelle européenne), entreprend une action importante et inédite de lobbying ayant pour but de resituer l'importance de la culture au sein des grands débats au niveau mondial (Réunion d'ECOSOC des Nations-Unies à Genève en juillet 2013, Forum urbain mondial à Medellín en avril 2014, Conférence Habitat III en 2016) concernant les nouvelles perspectives du développement durable dans le contexte du nouvel agenda pour le développement post-2015.¹⁴

Contributions au nouvel Agenda 21 de la culture

1^{ère} contribution : Placer l'Agenda 21 de la culture à une intersection entre la conception anthropologique et la dimension sociologique de la culture.

La conception traditionnelle de la culture, de type sociologique, habituellement considérée comme du répertoire des « beaux-arts », a été largement dépassée par la conception que l'on qualifie d'« anthropologique », adoptée par l'UNESCO dans les années 80 et en particulier à partir de la conférence « Mondiacult » (Mexico, 1982), qui conçoit la culture comme l'ensemble des formes expressives, valeurs, croyances, pratiques etc. présentes dans la vie humaine. Aujourd'hui, il faut passer à l'étape suivante, en plaçant l'intérêt prédominant des politiques sur la culture au croisement entre le symbole et l'expression, entre la sociologie et l'anthropologie. Des phénomènes tels que l'intérêt des créateurs contemporains à impliquer leur travail artistique au sein de la vie en communauté, ou l'importance de la dimension symbolique des pratiques sociales et communautaires, font partie de cette intersection à laquelle il nous semble que l'Agenda 21 de culture devrait porter son attention.

2^{ème} contribution : Axer l'Agenda 21 de la culture sur l'exigence d'articuler la dimension de la culture comme bien de marché et service public.

La Convention sur la diversité de l'UNESCO est postérieure à l'Agenda 21 de la culture ; elle se base sur la précédente Déclaration sur la diversité culturelle, approuvée en 2001, mais la Convention a été approuvée par l'UNESCO fin 2005. De toute évidence, enrichir et harmoniser les contenus de l'Agenda à la lumière des apports de la convention est absolument nécessaire. Certains documents et débats réalisés, au sein de CGLU comme de l'UNESCO, ont été orientés en ce sens. La réflexion sur la façon de garantir, à échelle locale, la dimension de la culture conçue comme service public universel, à la portée de l'ensemble de la société civile, sans discrédit de sa nature commerciale ou industrielle, incontournable dans un contexte de numérisation et globalisation avancée, cette réflexion doit être un axe fondamental du nouvel Agenda 21 de la culture. La culture ne peut pas être considérée comme une marchandise de plus. Mais la défense de la nature double qui caractérise les biens culturels contemporains requiert des cadres de régulations innovants et spécifiques.

¹⁴Voir, à cet égard, le document commun *La Culture comme objectif dans l'Agenda de Développement Post-2015* sur notre site <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/>

3^{ème} contribution : Avancer dans la définition des services culturels de base universels.

Toute politique publique se construit à partir d'une articulation raisonnable et raisonnée entre la reconnaissance des droits des citoyens, l'explicitation des devoirs institutionnels et la provision de services publics. Dans le cas particulier des politiques culturelles, surtout à échelle locale, la détermination de droits culturels de base a toujours été un processus extrêmement complexe, que ce soit pour l'appel à la diversité implicite derrière le concept de culture comme pour la nouveauté relative de ces politiques, si on compare avec la longue durée des autres domaines du public voire même par le constat d'un certain tabou face au « dirigisme culturel » (tabou inexistant soit dit en passant, si l'on se réfère au « dirigisme éducatif » ou au « dirigisme sanitaire »). Aujourd'hui, en outre, la logique de « droits » et « devoirs » est entrain de faire place à une nouvelle conception du public, qui se base sur l'idée de « compromis » entre l'état et la société. L'avancement dans la définition de services culturels de base devrait être pris en considération pour le nouvel Agenda 21 de la culture. Ne pas avancer dans ce sens (c'est-à-dire, considérer comme impossible l'approche du « plus petit dénominateur commun ») suppose le risque que la culture finisse par être (même en excluant d'autres inégalités sociales et économiques possible) non pas un facteur de différence ou de distinction mais d'inégalité et de fracture sociale.


L'avancement dans la définition de services culturels de base devrait être pris en considération pour le nouvel Agenda 21 de la culture.

4^{ème} contribution : Approfondir la construction de l'excellence à partir d'un nouveau dialogue entre proximité et visibilité.

La recherche de l'excellence est habituellement considérée comme un des objectifs, implicite ou explicite de toute politique culturelle. De cette recherche découle une série d'opérations orientées vers la visibilité, souvent convaincante et effective, bien qu'elles ne bénéficient que d'une base sociale rare voire nulle. Avec les initiatives de visibilité, derrière l'excellence, on trouve habituellement dans les villes des actions culturelles, en général peu ou pas visibles, à l'enracinement social indiscutable : nous faisons ici référence à ce que l'on qualifie de « culture de proximité » (la « socioculture » d'autrefois ?), fréquente en général dans les petites localités et les quartiers périphériques des grandes villes. Questionner les possibilités de construire l'excellence à partir d'un nouveau dialogue entre la proximité et la visibilité avec en perspective le nouvel Agenda 21 de la culture est sans aucun doute une démarche importante. Il faut que les projets culturels « avec un grand C » jouissent d'une base sociale ou communautaire plus importante, autant que sont nécessaires des projets culturels « avec un petit c », susceptibles d'avoir une meilleure ou moindre visibilité. Tout en évitant la dichotomie qui, en définitive, finit par créer des politiques culturelles doubles, scindées et autistes, au sein d'une même localité ou d'un même territoire.

5^{ème} contribution : Situer la création et la société civile au centre des politiques locales pour la culture.

La majeure partie des politiques culturelles d'application territoriale ont l'habitude de se baser sur une logique de distribution. Il s'agit dans ces cas-là de « rapprocher la culture vers le territoire », de « situer la culture à la portée de la société civile » ; en somme, de mettre en pratique la « diffusion culturelle » comme stratégie primordiale pour la démocratisation de la culture. Avec une perspective propre du nouvel Agenda 21 de la culture, nous devrions être capables d'inverser les termes, c'est-à-dire de situer la création et la société civile au centre de notre action, en tant que véritables pôles générateurs de l'arc électrique de l'action culturelle, en attribuant à la diffusion ou la distribution une fonction nécessairement instrumentale ou un rôle uniquement subsidiaire. Plus de culture à la portée de la population ne signifie pas forcément une plus grande ou plus petite appropriation du capital culturel disponible¹⁵ : ceux qui sont plus prédisposés d'un point de vue culturel sont également capables d'accumuler de plus grandes doses de culture offerte. Il faut combiner l'offre avec d'autres logiques plus dynamiques. De la même façon, du point de vue du pôle de la création, aujourd'hui la seule sauvegarde de la liberté d'expression n'est plus suffisante. Quel est l'intérêt de pouvoir parler si personne ne m'écoute ou de pouvoir écrire si personne ne me lit ? Il s'agit d'une logique de darwinisme extrême : beaucoup abandonnent ou échouent et très peu triomphent et survivent. Ou comme le dit Eduard Delgado : « la reconnaissance est le grand problème de la société de la connaissance »¹⁶.



L'identité a cessé d'être la condition préalable régulatrice de l'existence communautaire. Sa construction s'est transformée en un facteur fondamental du projet collectif. L'identité est passée de point de départ à destination négociable.

6^{ème} contribution : Diversifier la diversité.

La diversité culturelle est devenue un phénomène, la redondance est inévitable, de plus en plus divers. Il est différent de parler de diversité culturelle dans des contextes migratoires, de nations sans états ou là où il existe des peuples autochtones. D'autre part, l'identité a cessé d'être la condition préalable régulatrice de l'existence communautaire et sa construction de nos jours s'est transformée en un facteur fondamental du projet collectif. L'identité est passée de point de départ à destination négociable. Une fois dépassés par saturation les modèles conventionnels d'intervention (le « melting pot » à l'américaine, le « multiculturalisme corporatif » anglais ou le « laïcisme républicain » français)¹⁷, l'approche contemporaine de la diversité requiert l'intégration de stratégies multiculturelles (reconnaissance des cultures existantes sur le territoire), interculturelles (promotion des conditions favorables au dialogue entre les groupes porteurs de ces cultures) et transculturelles (promotion du droit à l'indifférence comme nouvelle condition nécessaire à la population, complémentaire de ce qui dérive de la reconnaissance du droit à la différence).

¹⁵ Nous évoquons ici ce que les analystes qualifient d'*effet Matthieu*, allusion à la référence biblique du « Sermon de la montagne » de Jésus : « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a » (Matthieu 25, 14-30), notion transférée de l'analyse des systèmes naturels au terrain du social et du culturel.

¹⁶ Eduard Delgado : *Hacia una nueva articulación de los espacios lingüísticos y culturales* dans la revue *Pensar Iberoamérica* n°6, OEI, Madrid, 2004.

¹⁷ Jude Bloomfield et Franco Bianchini, *Planning for the Intercultural City*, Comedia, Londres, 2004.

7^{ème} contribution : Miser sur la société civile culturelle organisée.

En réalité, faire appel à la société civile culturelle signifie encore trop fréquemment s'adresser aux communautés de métiers et corporations qui personnifient les anciennes et les nouvelles professions de la culture : les artistes, les conservateurs, les administrateurs, les gérants ou les trafiquants. Il n'existe pas, au sens strict du terme, une société civile culturelle similaire à celle que l'on peut reconnaître dans des domaines si hétérogènes comme l'écologisme ou le sport. Des phénomènes tels que le consumérisme culturel, les droits du citoyen consommateur de culture etc. ne sont encore que naissants. La culture a pour habitude d'être conçue comme un secteur des secteurs. Par conséquent, ceux qui se consacrent à des activités littéraires, musicales ou théâtrales ne sont habituellement pas considérés comme faisant partie d'un phénomène plus grand qu'on appelle culture. Est-ce la tâche de la société administrée (l'état) de contribuer à une société civile culturelle plus importante et plus forte, en misant sur la citoyenneté culturelle organisée ? La logique de l'Agenda 21 de la culture démontre qu'il ne peut en être autrement. Construire la société civile culturelle fait partie, dans ce cas, de l'action locale.

Une tâche essentielle des gouvernements locaux est de contribuer à une société civile culturelle plus importante et plus forte.

8^{ème} contribution : Créer les conditions du dialogue entre tradition et modernité.

L'auteur de ce document vient d'un environnement, celui de la culture catalane, où le dialogue entre la tradition et la modernité fait partie de la logique du secteur artistique et créatif depuis longtemps. Il faut tenir compte du fait que ceci est particulier aux cultures frontalières. La culture catalane est connue dans le monde grâce à la longue liste de personnages innovateurs qui ont fait de ce dialogue le centre d'intérêt de leur travail créatif. Il suffit de citer des noms comme Gaudí, Miró, Mompou, Comediants, La Fura dels Baus, Carles Santos ou Cesc Gelabert pour illustrer ce propos. Le principe directeur, sauf quelques exceptions, des relations entre tradition et modernité est toujours installé à travers le monde dans la zone « interdit de toucher », alors que justement ce devrait être tout le contraire, et se baser sur le principe « interdit de ne pas toucher ». La tradition qui ne dialogue pas avec la modernité devient alors statique et se fossilise. Tout comme cette avant-garde incapable de se fertiliser grâce à la tradition souffre alors un déracinement incompréhensible.. L'illustre Gaudí disait que : « être original, c'est se baser sur les origines ». Mais ce processus ne se produit presque jamais automatiquement et il faut créer, avec les politiques culturelles, des conditions pour.

9^{ème} contribution : Intégrer de nouveaux paramètres de gouvernance.

Parler de gouvernance (en définitive, autant de « bon gouvernement » que de « gouvernement partagé ») est devenu un lieu commun dans le contexte des politiques actuelles, y compris les politiques locales. Il est entendu, en général, que le nouveau paradigme intègre trois conditions fondamentales : la somme des efforts des différents niveaux de l'administration publique (gouvernance multiniveaux), le dépassement des départements traditionnellement étanches et sectorisés (gouvernance transversale) et la constitution d'alliances public-privé, avec une attention particulière portée aux agents appartenant à la société civile (gouvernance multi-parties). Trois circonstances doivent également être reflétées

dans la gouvernance d'une politique culturelle locale. Les politiques culturelles, en outre, ont misé sur l'importance à donner à la nouvelle trilogie pour la gouvernance, celle qui s'établit parmi les « agendas » (et quel meilleur exemple que celui de l'Agenda 21 de la culture !), les « réseaux » (phénomène particulièrement exubérant du secteur) et les « agences » (observatoires, laboratoires et plateformes de différents genres), véritables remorqueurs capables de matérialiser l'impératif des agendas dans les actions quotidiennes de ceux qui font partie des réseaux culturels d'ancienne ou nouvelle installation. Tous ces éléments constituent le panorama d'une nouvelle gouvernance qui devra être reflétée dans la reformulation de l'Agenda 21 de la culture.

La tradition qui ne dialogue pas avec la modernité devient alors statique et se fossilise. Tout comme cette avant-garde incapable de se fertiliser grâce à la tradition souffre alors un déracinement incompréhensible.

10^{ème} contribution : Privilégier les initiatives avec une capacité élevée de modélisation, démonstration et transfert.

Au sein de la commission de la culture de CGLU, organisme qui veille à la bonne marche des initiatives liées à l'Agenda 21 de la culture, l'importance est de plus en plus donnée à la reconnaissance et à la divulgation des bonnes pratiques relatives à l'Agenda lui-même. De fait, nous sommes proches de la convocation de la première édition du prix international Agenda 21 de la culture (en collaboration avec la ville de Mexico), et bientôt, sur le site internet de l'Agenda, un premier répertoire des bonnes pratiques dans le monde devrait être opérationnel, pratiques qui sont systématisées selon une fiche qui permet une comparaison relative des expériences. À l'avenir, le nouvel Agenda devra situer au centre de son action, en le considérant comme élément stratégique « depuis » le document lui-même, l'encouragement et la stimulation d'initiatives locales culturelles, qui réunissent cette condition triple : contenir une capacité élevée de modélisation (c'est-à-dire être capables de se constituer en un rapport formel clair et précis), en plus d'un effet puissant de démonstration (informer sur les buts et les résultats avec le plus d'exemplarité et d'éloquence possibles) et enfin, elles doivent être facilement transférables ou reproductibles dans des contextes culturels et territoriaux distincts.



agenda21culture.net

